

Conseil de Paris

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

Amendement au budget supplémentaire 2016

**Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe Communiste
Front de Gauche**

Relatif au soutien à l'association Française des Maires pour la paix

Considérant les liens forts entre la France et le Japon, et les liens entre Paris et les Villes Japonaises, notamment Tokyo et Kyoto ;

Considérant le rôle important joué par la Maire de Paris dans de nombreuses coopérations de villes au niveau international (association des Maires francophones, réseau C40 des villes engagées pour lutter contre le dérèglement climatique...);

Considérant les liens très forts entre les villes Japonaises dans les domaines de la culture, de l'environnement, du sport, du tourisme et du développement économique ;

Considérant les projets de coopérations entre Paris et des villes japonaises pour le développement économique et l'innovation ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la coopération entre les peuples, en développant notamment des liens de solidarités entre les différentes collectivités du monde ;

Considérant l'engagement de la ville en faveur du développement de la culture de paix ;

Considérant l'association « mayors for Peace » (Maires pour la paix), créée à l'initiative du Maire d'Hiroshima en 1982, promouvant la solidarité des villes en faveur de l'abolition des armes nucléaires et la promotion de la culture de paix à l'échelle mondiale ;

Considérant que les récentes décisions politiques de différents pays sur la question de l'armement nucléaire nécessite de renforcer d'autant plus ce type de coopérations internationales ;

Considérant que ce réseau comprend le réseau international dépasse les 6 200 collectivités membres dans 160 pays, notamment Londres, Madrid et Berlin ;

Considérant que la branche française de l'association des Maires pour la Paix regroupe maintenant 150 collectivités membres, dont la Ville de Paris et la Région Ile-de-France;

Considérant l'adhésion de la Ville de Paris, bien que membre, n'est pas cotisante à cette association ;

Considérant que l'association Française pour la paix mène une action d'actions pour promouvoir la culture de Paix en France ;

Considérant que l'action de cette association et les thématiques qu'elle défend s'inscrit pleinement dans le message de la majorité parisienne ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, de Raphaëlle Primet et des élué-e-s du groupe Communiste Front de Gauche, le Budget supplémentaire est amendé comme suit :

- **Est ajouté au budget 2015 un montant de 10 921 euros, correspondant au montant de la cotisation de la Ville de Paris à l'association française des Maires pour la paix.**
- **dépense correspondante sera gagée sur le montant perçu en 2016 de la majoration du taux de la taxe d'habitation appliqué aux résidences secondaires.**